

MADELEINE BIEGUENG
Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL 95470 FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL :

AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « **Espace Germinal** » tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Malgré le résultat de l'exercice qui est un excédent de 1 k€ et après affectation les fonds associatifs seront négatifs de 62 k€. Des mesures devront être prises pour assurer la continuité de l'exploitation.

Sous cette réserve nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

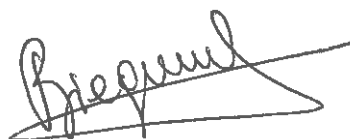
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Tremblay-en-France, le 2 mai 2012



Madeleine BIEGUENG
Commissaire aux Comptes

ACTIF	Exercice 2011			Exerc. 2010	PASSIF	Exerc. 2011	Exerc. 2010
	Brut	Amort.& prov.	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles					<i>Report à nouveau</i>	-62 442	2 637
- Fonds commercial					<i>Résultat de l'exercice (excédent ou perte)</i>	846	-65 079
- Autres					<i>Provisions réglementées</i>		
Immobilisations corporelles							
- Installations techniques	4 962	4 632	330	482			
- Matériel de transport	3 763	3 763	0	0			
- Matériel de bureau	12 211	11 795	416	1 049			
- Mobilier	1 235	1 235	0	0			
Immobilisations financières			0	8000			
TOTAL I	22 170	21 424	746	9 531			
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	316		316		TOTAL I	-61 596	-62 442
Créances :					<i>Provisions pour risques et charges (II)</i>		
Clients et comptes rattachés	3 150		3 150	3 616	DETTES		
Autres	27 581		27 581	19 020	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	50 450	50 210
Valeurs mobilières de placement					<i>Banque</i>		
Disponibilités	9 656		9 656	7 867	<i>Dettes fiscales et sociales</i>	29 463	28 230
Caisse	236		236	174	<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	30 353	24 891
<i>Charges constatées d'avance (III)</i>	7 259		7 259	2 056	<i>Produits constatés d'avance (III)</i>	275	1 375
TOTAL IV	48 198	0	48 198	32 733	TOTAL IV	110 541	104 706
TOTAL GENERAL (I+IV)	70 368	21 424	48 944	42 263	TOTAL GENERAL (I+IV)	48 944	42 263

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2011

CHARGES	Exercice 2011	Exercice 2010	PRODUITS	Exercice 2011	Exercice 2010
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	520	29	Ventes de marchandises	1182	344
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	61 422	78 059
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	193 919	212 792	Subventions d'exploitation	356 868	361 604
Impôts, taxes et versements assimilés	2 237	2 466	Cotisations	1 150	1 030
Rémunération du personnel	146 440	170 874	Transfert de charges	2 915	25 514
Charges sociales	60 871	62 861	Produits d'exploitation Total I	423 537	466 551
Dotations aux amortissements	784	2 440	Produits financiers Total II	0	0
Dotations aux provisions		8 922			
Autres charges	15 539				
Charges d'exploitation Total I	420 310	460 384			
Charges financières Total II	1931	1238			
TOTAL (I+II)	422 241	461 622	TOTAL (I+II)	423 537	466 551
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	1960	2402	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	1 510	110
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	424 201	464 024	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	425 047	466 661
excédent	846	2 637	DEFICIT		
TOTAL GENERAL	425 047	466 661	TOTAL GENERAL	425 047	466 661

Espace Germinal – Scènes de l'Est de Valdoisien

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de 48 944 euros, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 425 047 euros et présente un excédent de 846 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes, ci après, numérotées de 1 à 4 font partie intégrante des comptes annuels.

Note n°1 : Règles et méthodes comptables

Les comptes été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note n°2 : Bilan

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

- Amortissement sur immobilisations :

Installations à caractère spécifique	2 et 3 ans
Agencements et Aménagements	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

- Créances et dettes :

- ✓ Les échéances sont toutes à moins d'un an.

- Charges constatées d'avance :

- ✓ Diverses charges payées d'avance

- Produits constatés d'avance :

- ✓ Billetterie utilisées en 2012.

Note n° 3 : Effectif au 31 décembre 2011

Permanents 5 ⇒ 1 hommes et 4 femmes.

Note n° 4 : Résultat

Le nombre d'adhérents en 2011 est 115 contre 103 en 2010.

L'association a bénéficié du soutien financier de Ville de Fosses (276 635,00 €); le Conseil Général (43075,00 €), DRAC (15 000,00 €), ADIAM (9 617,00 €), FIV (7 583,00 €).

Le bâtiment appartient à la Ville de Fosses qui assure l'entretien et les investissements nouveaux. Il est mis à la disposition de l'association à titre gracieux.

L'Espace Germinal est adhérent de l'association "Festival Théâtral du Val d'Oise". Elle participe à la programmation, à l'accueil des compagnies et à la diffusion des informations liées au festival.

Comparaison du compte 706 billetterie du cinéma entre les exercices 2011 et 2010 :

Billetterie : 2011 ⇒ 22 693,00 € / 2010 ⇒ 18 357,00 €, il est constaté une hausse de l'activité, Elle est due aux opérations de sensibilisations dans le cadre de "l'action culturelle".

L'embauche d'une administratrice au mois de novembre 2011, dispositif "emploi-tremplin", doit permettre de générer de nouvelles ressources financières.

MADELEINE BIEGUENG
Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL 95470 FOSSES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL :

AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

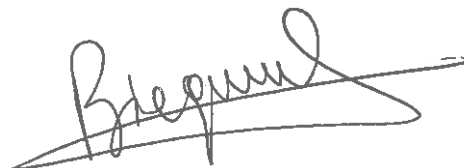
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurai découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Tremblay-en-France, le 2 mai 2012



Madeleine BIEGUENG
Commissaire aux Comptes